

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 20 mai 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU CABINET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le programme économique du gouvernement libéral est une catastrophe. Le chômage s'aggrave, les taux d'intérêt demeurent élevés et l'inflation s'accroît. Le Canada est au bord de l'abîme. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Sud (M. Stewart):

Que la Chambre exige la démission du premier ministre et de son cabinet avant que le Canada ne coure à sa perte.

Le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) et le parti conservateur sont le seul espoir du Canada.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES MISES À PIED À WINNIPEG—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, les réductions malavisées de VIA Rail, le congédiement de 1,200 travailleurs par le CN aux ateliers Transcona à Winnipeg et les programmes économiques catastrophiques que le gouvernement actuel impose aux Canadiens ont provoqué un niveau de chômage qui est le pire qu'on ait vu depuis la crise économique. Je propose donc, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui a pu constater à maintes reprises l'échec de ses initiatives dans sa propre ville, agisse immédiatement pour mettre fin au chômage qui augmente en flèche à Winnipeg et d'un bout à l'autre du Canada en faisant rappeler les 1,200 travailleurs aux ateliers Transcona du CN à Winnipeg.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES DROITS DE LA PERSONNE

ON DEMANDE LA LIBÉRATION PAR LES AUTORITÉS SOVIÉTIQUES DU POÈTE UKRAINIEN IVAN SVITLYCHNY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion urgente qui, je crois, obtiendra l'appui de tous les députés de la Chambre.

En 1972, le poète et homme de lettres ukrainien Ivan Svitlychny a été condamné à 12 ans d'emprisonnement pour prétendus crimes contre le régime. Il a passé 7 ans dans un camp de travail et il purge actuellement une peine de cinq ans d'exil intérieur. L'année dernière, il a eu deux attaques et son état est grave. Paralysé du côté gauche, il ne peut pas parler; il souffre de lésions à la colonne vertébrale et de troubles rénaux graves. Pour survivre, il faut absolument qu'il soit libéré et autorisé à rejoindre sa sœur, au New Jersey, où il pourra obtenir le traitement médical que nécessite son état. Par conséquent, appuyé par le député de Don Valley-Est (M. Smith) et le député de Mission-Port Moody (M. Rose), je propose:

Qu'étant donné la gravité de l'état de M. Svitlychny, la Chambre exhorte les autorités soviétiques à libérer Ivan Svitlychny en conformité de l'Article 100 du code russe des travaux forcés SFSR qui stipule que les condamnés souffrant de maladies graves peuvent obtenir une commutation de peine, et que M. Svitlychny soit autorisé à rejoindre sa sœur au New Jersey.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE DÉSARMEMENT

ON DEMANDE LA MISE AU RANCART DES ARMES NUCLÉAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, en ce jour de la pétition des Canadiennes pour la paix, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Sous l'autorité du président du Conseil privé (M. Pinard), le ministre chargé de la planification des mesures d'urgence, le gouvernement continue à fournir à la population de la documentation concernant les mesures d'urgence, y compris une brochure où il décrit onze moyens de survivre. Or, lors des audiences que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a consacrées à la sécurité et au désarmement, des spécialistes ont déclaré à maintes et maintes reprises aux députés devant lesquels ils témoignaient que personne ne survivrait à une guerre nucléaire. Je propose donc, avec l'appui du député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell):